

COMMUNE DE SAINT LAURENT SUR MER

COMPTE RENDU DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le jeudi 15 septembre à 20h30, le Conseil municipal de la commune de SAINT LAURENT SUR MER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe LAILLIER,

Présents : Philippe LECLERC, 1^{er} adjoint, Jocelyne LASNON 2^{ème} adjoint, Denis MADOUASSE 3^{ème} adjoint, Fabrice LEBON, Gilles RICHARD, Philippe HEBERT, Michaël ANGER, Christine DUPONT conseillers municipaux.

Absents excusé(e)s : Jean-Jacques HARDEL, Alain LECONTE

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/09/2016 - Secrétaire de séance : LASNON Jocelyne

Lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil.

I- VENTE DAVYDOFF

Comme évoqué lors de la délibération du 30 octobre 2014, le conseil confirme la vente de la parcelle AD 163 à M et Mme DAVYDOFF.

Le notaire en charge de la cession nous ayant communiqué le plan d'arpentage le conseil peut définir le prix de vente.

La parcelle AD 163 à une superficie de 03a09ca le conseil décide de fixer le prix de vente à 1000€.

Les frais de cession devront être à la charge de l'acquéreur.

Le conseil autorise Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

II- : EMPRUNT

Le Conseil Municipal donne délégation au maire pour signer le contrat de prêt 70 000€ (prévu au bp) pour les travaux d'effacement de réseaux auprès de l'organisme le plus avantageux

La Sturno va déposer les poteaux en groupement de commande, on ne connaît pas la date.

III- ADAP

M ROBERT DDTM est venu en mairie pour informer des travaux que nous devons effectuer dans le cadre de la procédure des agendas d'accessibilité programmée.
Mairie :

1-Réaliser une place de stationnement personne à mobilité réduite L 5.00m x 13.30m, avec signalisation verticale et horizontale dans la cour

2-Réaliser une bande de guidage de la rue et de la place de stationnement jusqu'à l'entrée de la mairie non meublé et non glissant, de contraste tactile et visuel

Eglise :

1-faire une demande dérogation car impossibilité technique de réaliser la rampe et la main courante : escalier donnant sur la voie publique

2-Faire une allée de circulation jusqu'à l'église

3-Adoucir la marche de l'église

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à engager une procédure pour les agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap)

Vote unanime

IV-REVISION DES STATUTS DU SDEC

Modification des statuts :

Monsieur le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire, en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale, nécessite l'adaptation des statuts du SDEC ÉNERGIE dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 6 septembre 2016, le Comité syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adaptation des nouveaux statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical du SDEC ÉNERGIE.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

à l'unanimité, adopte les nouveaux statuts du SDEC ENERGIE

Retrait de CABALOR

Monsieur le Maire expose que la Communauté de communes de CABALOR est adhérente au SDEC ÉNERGIE uniquement pour la compétence éclairage public. Elle a sollicité son retrait du Syndicat pour le 31 décembre 2016.

En effet, conformément à la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), le préfet du Calvados met en œuvre au 1er janvier 2017 un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Parmi les nouvelles communautés de communes, celle issue de la fusion des Communautés de communes de CABALOR, de l'Estuaire de la Dives et de COPADOZ n'exercera pas cette compétence éclairage public.

Lors de son assemblée du 2 juin 2016, le Comité syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé ce retrait.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

à l'unanimité approuve le retrait de la communauté de communes de CABALOR du SDEC ÉNERGIE.

V-CONVENTION DE PRESTATIONS TECHNIQUES POUR LES POTEAUX INCENDIE

Monsieur le maire fait lecture au conseil de la convention demandée à la saur pour la vérification et l'entretien des poteaux incendies de la commune.

Les membres du conseil donnent l'autorisation à Monsieur le maire de signer cette convention.

Vote à l'unanimité des membres votants.

VI AFFAIRES DIVERSES

- Lecture de la carte postale des deux enfants partis en classe de découverte
- Communauté de communes : réunion du 14/09/2016 Monsieur THOMINES a évoqué le nom choisi par les 3 présidents et vices-présidents : « Isigny-Omaha » a été retenu avec comme siège social le Molay Littry. Les membres du conseil ont échangés sur le choix du nom.
- Voirie : Point sur les fossés fait, le chiffrage est en cours avec bouchage a enrobé à froid pour les trous.
- Orange : dépose des cabines téléphoniques prévues
- Eau rue marin Onfroy : les habitants de la rue se plaignent de la qualité de l'eau potable. Nous attendons la réponse du syndicat d'eau, un rendez-vous est fixé avec le président Lundi prochain.
- Ralentisseur : lecture d'un courrier d'un habitant qui réclame un ralentisseur sur la rue de 2^{ème} DIUS. Monsieur le maire propose qu'une réflexion soit menée en groupe de travail
- Collecte : Une collecte de déchets sur la plage entre Colleville et le Ruquet aura lieu le 17 septembre de 14h à 17h00
- Bus : lecture de mails concernant les bus qui ne respectent pas les mesures prises sur le parking
- Incendie : Monsieur le maire fait part de l'avancement de la situation concernant l'incendie de la maison qui a eu lieu en avril
- MAM : Inauguration de la maison d'assistantes maternelle à Formigny le 24/09
- UNESCO : Monsieur LECLERC informe qu'il a été à plusieurs réunions à ce sujet avec des spécialistes. Le but de ce projet et de faire un grand territoire avec toutes les plages du débarquement.
- Devis : M MADOUASSE informe qu'il est dans l'attente d'un devis pour la réparation d'une fuite sur le toit de la sacristie ainsi que la remise en état des gouttières.
- Emissaire : Monsieur HEBERT présente de devis pour grille à remplacer. Le conseil charge M HEBERT de voir avec MECANOR (qui est plus cher) et de négocier le ciment à faire avec l'aide de l'employé municipal.
- Animations : Mme LASNON fait un point sur les animations qui ce sont déroulées : concerts, messe, jeux de plage, animations repas des aînés...M RICHARD précise qu'il faut acheter un cordon pour la sono

- Lecture de la lettre de remerciements de M GUILLAUME pour la pose des piquets route de port
- Lecture d'un courrier de Mme LEGRAND qui s'occupe de la venue de vétérans américains en France. Un des vétérans M SHAY Charles souhaite revenir l'année prochaine elle demande si une reconnaissance est envisageable .Le conseil émet une idée d'arbres à planter ou un nom sur un banc ? le conseil est d'accord sur l'idée il faut retravailler dessus.

SEANCE LEVEE A 22H30